

FICHE DE SUIVI TUTEUR 2024

En application de l'[arr t  du 26 ao t 2022](#) (modifiant l'[arr t  du 25 mai 2016](#)) et des d cisions du Conseil de l'ED, des pr cisions relatives aux comit s de suivi individuel de th se (CSI) sont apport es notamment sur la qualit  des membres : obligation d'ajouter un membre non sp cialiste ext rieur au domaine de recherche du travail de la th se.

Le tuteur devient **le membre non sp cialiste ext rieur au domaine de recherche du travail de la th se**. Il est d sign  par l'EDSP2   chaque primo-entrant en cours d'ann e et avant le lancement du suivi annuel.

Le tuteur ne participe pas   l'entretien des autres membres du Comit  avec le doctorant et la direction de th se. Il s'entretient, chaque ann e, seul avec le doctorant et ce d s la fin de la 1 re ann e de th se.

Son r le n'est pas d' valuer l'avanc e des travaux scientifiques, mais de s'assurer que le doctorant et sa direction de th se sont en relation de confiance, se rencontrent r guli rement, que le doctorant profite sereinement de sa direction et de son encadrement et qu'il se trouve globalement dans une situation favorable   la r alisation de son projet de th se. Il est un recours potentiel pour un doctorant qui ne souhaiterait pas  voquer, lors de l'entretien avec les autres membres du comit  de suivi de th se, des questions personnelles ou des conditions d'encadrement difficiles avec sa direction de th se.

Les doctorants qui pr voient de soutenir entre septembre et d cembre n'ont pas besoin de solliciter leur tuteur et les autres membres de leur Comit  de suivi (si la soutenance est report e en 2025, une demande de r inscription est obligatoire et les entretiens seront   r aliser).

En dehors de la campagne de suivi des doctorants fix e par l'ED, le tuteur peut  tre sollicit  par le doctorant autant que de besoin. Il transmet la fiche de suivi   l'ED   l'issue de l'entretien.

Le doctorant contacte le tuteur pour convenir d'une date (de mai   fin juillet) et des modalit s de l'entretien (en pr sentiel, en visio, etc.) et lui transmet la Fiche de suivi Tuteur.

Apr s l'entretien, le tuteur renseigne la fiche et la communique   edsp2@u-bordeaux.fr (contenu pr alablement valid  par le doctorant).

Les documents du suivi annuel seront disponibles mi-avril sur le site web <https://doctorat.u-bordeaux.fr/pendant-le-doctorat/comite-de-suivi> :

Attention, cette fiche de suivi Tuteur fait partie des pi ces n cessaires   l' valuation, par la Direction de l'ED, de la demande de r inscription.

Je soussigné,
déclare avoir eu un entretien avec

(nom du tuteur),

(nom du doctorant)

Date de l'entretien :

Modalités de l'entretien (en présentiel, en visio, par téléphone) :

- Je n'ai pas de remarques particulières à communiquer à l'ED, le doctorant est satisfait des conditions de réalisation de sa thèse.
- J'ai des remarques pour l'ED (si des difficultés importantes sont signalées, la direction de l'ED s'entretiendra avec le doctorant pour évaluer avec lui la conduite à tenir pour l'accompagner).

Remarques du tuteur :

Après l'entretien, et au plus tard fin juillet, le tuteur renseigne la fiche et la communique à edsp2@u-bordeaux.fr et au doctorant (contenu préalablement validé par le doctorant).

Les tuteurs garantissent la confidentialité des entretiens.

Seule l'EDSP2 reçoit les fiches de suivi complétées.

La direction de l'EDSP2 garantit la confidentialité des fiches de suivi reçues.